



SYSTÈME D'ALERTES AUTOMATISÉES DE LA VILLE DE BROSSARD



LORS DE SITUATIONS D'URGENCE,
**SOYEZ
LES PREMIERS
AVERTIS!**

Dans le cadre de son plan d'urgence en matière de sécurité civile, la Ville de Brossard souhaite vous joindre rapidement lors d'événements qui présentent une menace réelle ou imminente.

À l'aide du système d'alertes automatisées, il est maintenant possible d'être inscrit sur une **liste d'envoi prioritaire** afin de recevoir l'information, entre autres, sur vos appareils mobiles.

Inscrivez-vous dès maintenant à **brossard.ca**.

DIFFÉRENTS MOYENS D'ÊTRE INFORMÉ!

- 1 POURQUOI M'INSCRIRE ?**
Pour être informé rapidement lors d'une situation pouvant menacer votre sécurité ou celle de vos proches.
- 2 COMMENT M'INSCRIRE ?**
Inscrivez-vous à **brossard.ca**, onglet *Services aux citoyens*, rubrique *Mesures d'urgence*.
- 3 DE QUELLE FAÇON PUIS-JE ÊTRE INFORMÉ ?**
Il y a maintenant plusieurs moyens de communication pour être informé qu'une situation d'urgence est en vigueur à Brossard. Au moment de l'inscription, choisissez ceux qui vous conviennent le mieux.



Appels téléphoniques



Courriels



Messagerie texte



Application mobile



Messages pour personnes malentendantes



Twitter | @Ville_Brossard



Facebook | Ville de Brossard

IMPORTANT

Il est de votre responsabilité de mettre vos coordonnées à jour (changement de numéro de cellulaire ou de téléphone, par exemple).

RENSEIGNEMENT : **450 923-6311**